



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 22 Septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt, à 18h30, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Lac à Montbel, sous la présidence de Monsieur Alain Toméo.

Membres présents :

Alain TOMEO, Bénédicte VOLUT-BAZIN, Alain SIMORRE, Guillaume LOPEZ, Stéphane LOPEZ, Eric ALARD, Julien MERLOS, Luc TRINDADE, André CARBONNEL, Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Christian CHAUBET, Lucien PALMADE, Sébastien BERTRAND, Thierry DELABROUSSE, Philippe TERRIDE, Marie-Thérèse LOPEZ, Simone VERDIER, Xavier CAUX, Valérie DILLON, Christian PORTET, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, Pierre ROUGE, Stéphane BOURDONCLE, Evelyne CHARRASSE, Jacques ESCANDE, Marie-Françoise ALBAN, Pierre TERPANT, Jean-Jacques MICHAU, Alain BOULBES, Sagrado DE LA MATA, Michel MORELL, Adnré ROQUES, Jean BLAVIT, Anthony CROUZET, Sébastien DURAND, Mathilde DERAMOND, Céline BIANCHINI, Marcel ESQUERRER, Denis ESCAFFIT, Michel BIARD, Dominique BRETTE.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc TARDY à Bénédicte VOLUT-BAZIN, Mariette ROUGE à Alain TOMEO, Marie-Christine JOLIBERT à Christian PORTET, Véronique GARRIGUES à Valérie DILLON, Eric FOURCAUD à Marie-Françoise ALBAN, Francis BONNET à Michel MORELL, Mathieu BATTISTELLA à André ROQUES.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Dominique BRETTE, secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil du 28 juillet 2020

Le Procès Verbal du conseil communautaire du 28 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.

1. Règlement intérieur de la Piscine intercommunale

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a réalisé des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale.

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion de la piscine intercommunale, placée sous la responsabilité du Président de la CCPM et de son personnel, il y a lieu de prévoir des dispositions particulières.

L'ajout de nouveaux équipements et les transformations apportées nécessitent une modification du règlement intérieur existant.

Sont ainsi rappelées les conditions d'accès aux bassins, les conditions d'utilisation de équipements spécifiques, les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des baigneurs et les sanctions applicables en cas de non-respect du règlement intérieur.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le règlement intérieur de la piscine intercommunale.

Adopté à l'unanimité

2. Réactualisation des tarifs de la Piscine intercommunale

Arrivée de Monsieur Denis ESCAFFIT

Monsieur le Président propose de réactualiser les tarifs de la piscine intercommunale suivants, avec prise d'effet au 01^{er} octobre 2020 :

Type d'entrée et/ou activité	Communes de la Communauté de Communes	Communes hors Communauté de Communes
Entrée générale enfant jusqu'à 18 ans	2.00 €	3.00 €
Entrée générale adulte	3.00 €	4.50 €
Abonnement enfant jusqu'à 18 ans (10 entrées)	15.00 €	25.00 €
Abonnement adulte (10 entrées)	25.00 €	40.00 €
Enseignement des activités nautiques pour enfants et adultes (aquagym, aquaphobie, aquabike, cours). Inscription au trimestre. 10 séances, entrée comprise. Jours fériés non remplacés	60.00 €	70.00 €
Cours adultes et enfants (à l'heure)	5.50 €	6.50 €
Remise diplôme entrée comprise	5.00 €	5.00 €
Clubs adultes (à l'heure)	17.00 €	75.00 €
Clubs enfants (à l'heure)	11.50 €	75.00 €
Scolaires	1.50 €	1.50 €
Vente de bonnets	1.00 €	1.00 €

Adopté à l'unanimité

3. Conventions d'utilisation des locaux pour la piscine intercommunale

La piscine intercommunale ouverte au public, a vocation à accueillir des associations et des établissements scolaires.

Il convient donc de définir les modalités de mise à disposition des locaux de la piscine aux associations et établissements scolaires.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer les conventions d'utilisation des locaux en dehors des heures de fonctionnement assurées par le personnel intercommunal.

Adopté à l'unanimité

4. Convention de mise à disposition d'un éducateur des activités physiques et sportives avec Mirepoix Natation

Une concertation avec le Club de Natation de Mirepoix a été mise en place pour le développement d'une offre d'activités supplémentaires au public.

Monsieur le Président rappelle qu'un éducateur des activités physiques et sportives a été recruté à temps complet.

Il propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de cet agent à Mirepoix Natation, hors vacances scolaires, à raison de 14 heures hebdomadaires, à compter du 5 Octobre 2020 pour une durée d'un an, afin d'assurer l'assistance aux cours de natation dans le cadre de l'activité du Club de Natation de Mirepoix.

Le montant de la rémunération, des charges sociales et de l'assurance statutaire versés par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix seront remboursés par le Club de Natation de Mirepoix au prorata du temps de mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

5. Convention relative à l'annuaire des professionnels du bois local

Arrivée de Monsieur Alain CHAUCHE

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) réalise l'annuaire des professionnels du bois local. Une extension de l'ouvrage est prévue pour l'étendre à l'Est de l'Ariège en intégrant notamment les professionnels présents sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire des Coteaux Secs du Mirepoix.

Monsieur le Président propose de conventionner avec le PNRPA pour intégrer les professionnels dans cet annuaire.

Cette convention a pour objet de définir, notamment, les modalités d'engagement de la CCPM qui portent sur :

- La prise en charge du coût de la prestation graphiste pour un montant de 1700 € HT,
- La mise à jour de l'annuaire sur un logiciel, pendant 4 ans pour un montant total de 1020 € HT, assurée par le PNRPA,
- Le coût d'édition des annuaires réparti entre les deux partenaires au prorata de leurs exemplaires respectifs.

Adopté à l'unanimité

6. Groupement d'achat d'électricité tarif bleu et services associés

Le SDE09 a constitué un groupement d'achat d'électricité tarif bleu et services associés. Il vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir les offres de fournitures d'énergie les plus compétitives possibles.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion de la CCPM à ce groupement d'achat.

Adopté à l'unanimité

7. Disposition rebond Commerce post Covid avec la CCI de l'Ariège et la Région

Monsieur le Président informe l'Assemblée que ce point est porté en questions diverses.

8. Arrêt du périmètre du site patrimonial remarquable sur Mirepoix

Arrivée de Monsieur Michel BIARD

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la CCPM a arrêté le projet de délimitation du SPR de Mirepoix, en vue d'un passage en Commission Nationale du Patrimoine et de l'architecture. Une concertation entre l'ABF de l'Ariège, l'inspection des patrimoines, la DRAC et la CCPM a donné lieu à des propositions mineures de modification du tracé du périmètre SPR.

Les modifications portent sur 3 points :

- Extrémité nord du pont de Mirepoix, incluant l'entrée du pont construit au XVIIIème siècle par l'architecte Perronet,

- Inclusion de l'extrémité des parcelles 447, 892,920,1509 au contact du ruisseau du Countirou,
- Exclusion de la chapelle et du cimetière pour donner de la cohérence au tracé du SPR.

Ce projet fera l'objet d'une décision en conseil municipal de Mirepoix.

Monsieur le Président propose d'arrêter ce périmètre sur la commune de Mirepoix.

Adopté à l'unanimité

9. Convention cadre et financière Pays d'Art et d'Histoire avec la Région pour la conduite de l'inventaire du patrimoine

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Région a envoyé les conventions cadre 2020-2022 et financière 2020 à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la Région. Elles permettent d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000€ pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine. Cette subvention est reversée à l'Association Tourisme, Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares, gestionnaire de l'Association Pays d'Art et d'Histoire en charge de l'inventaire.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ces conventions et de reverser cette somme à l'Association Tourisme, Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares pour le compte du Pays d'Art et d'Histoire.

Adopté à l'unanimité

10. Subvention exceptionnelle au Pays d'Art et d'Histoire

La CCPM participe depuis de nombreuses années aux activités mises en place dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et à la valorisation des friches industrielles.

La convention financière qui engageait la CCPM à participer au fonctionnement du Pays d'Art et d'Histoire est arrivée à échéance.

Une concertation avec l'Association et la CCPM doit avoir lieu prochainement pour poursuivre cette collaboration et définir les conditions entre les deux parties.

Dans l'attente d'un renouvellement de la convention financière, Monsieur le Président propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 000 € pour ne pas mettre en difficulté la trésorerie de cette association.

Adopté à l'unanimité

11. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique Réseau de Lecture

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le matériel informatique Réseau de lecture est obsolète. Il convient de renouveler le parc informatique. Le coût de cette opération est estimé à 13 512 € HT.

Monsieur le Président propose de renouveler ce matériel. Cette acquisition serait subventionnée à hauteur 75% selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Acquisition de matériel informatique - Communauté de communes du Pays de Mirepoix				
Dépenses		Recettes		
Matériel informatique + installation		Conseil Départemental	30%	4 053.60 €
Matériel informatique + installation		DRAC	45%	6 080.40 €
		Autofinancement	25%	3 378.00 €
TOTAL	13 512.00€		100%	13 512.00 €

Adopté à l'unanimité

12. Demandes de subventions pour la création d'une ludothèque

12. a) Demande de subvention pour l'acquisition de jeux pour la ludothèque du réseau de lecture du Pays de Mirepoix

Depuis 2005, la Communauté de Communes a pris la compétence lecture publique. Aujourd'hui le territoire est pratiquement maillé, la possibilité de créer une ludothèque, dans un premier temps itinérante, permettrait d'ajouter un service complémentaire au réseau de lecture.

Le jeu est un vecteur de rencontres, de lien social et une porte d'entrée vers le culturel pour tous les publics mais aussi les plus fragilisés.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture qui serait mis en place, le Président propose à l'Assemblée de solliciter la DRAC pour son soutien selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Acquisition de jeux pour la ludothèque du réseau de lecture Communauté de communes du Pays de Mirepoix				
Dépenses HT		Recettes		
Acquisition de jeux	3318.31 €	DRAC	40%	1 327.32 €
		Autofinancement CCPM	60%	1 990.98 €
TOTAL	3318.31 €	3318.31 € HT	100%	3 318.31 €

Adopté à l'unanimité

12. b) Demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Territoire de Lecture

La Communauté de Communes dispose d'un agent du réseau de lecture publique, formé à la ludothèque et aux jeux qui s'occuperait des actions du projet de ludothèque.

Un Contrat Territoire Lecture porté par l'état via la DRAC permettrait un engagement de trois ans avec un financement de 50% du poste dès la première année et suivantes.

Le Président propose à l'Assemblée de solliciter la DRAC pour une aide au poste selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Contrat Territoire Lecture – Pays de Mirepoix				
Dépenses		Recettes		
Salaire annuel de l'agent	34 583.54 €	DRAC	50%	17 291.77 €
		Autofinancement CCPM	50%	17 291.77 €
TOTAL	34 583.54 €		100%	34 583.54 €

Adopté à l'unanimité

12. c) Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule de service dédié au projet de ludothèque du réseau de lecture du Pays de Mirepoix

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes souhaite se doter d'un véhicule de service dans le cadre de son projet de ludothèque pour le réseau de lecture.

Cette ludothèque, dans un premier temps, et dans l'attente de la construction du lieu dédié, serait exclusivement itinérante afin de mener des actions en direction des bibliothèques du réseau, des ALAE, des écoles etc...

Un véhicule de transport de matériel ludique et de personnes est nécessaire pour mener à bien ce projet. Le choix d'un véhicule de réseau portait sur un véhicule électrique.

Monsieur le Président fait savoir à l'Assemblée que la DRAC peut octroyer une subvention pour cette acquisition.

Le Président propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention à la DRAC selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Acquisition d'un véhicule de réseau pour la ludothèque Communauté de Communes du Pays de Mirepoix				
Dépenses HT		Recettes		
Véhicule électrique et mise en service	20 978.43 €	DRAC	55%	11 538.14 €
		Autofinancement CCPM	45%	9 440.29 €
TOTAL	20 978.43 €		100%	20 978.43 €

Adopté à l'unanimité

13. Plan de financement pour le projet « Montée en qualité de la signalétique touristique en Pays de Mirepoix : Panneaux SIL et Relai Info Service »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le projet initialement prévu a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. La Préfecture a fait savoir que ce dossier sera aidé dans le cadre d'un autre fonds : la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance

Monsieur le Président propose de modifier le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Installation d'une SIL Touristique en Pays de Mirepoix	200 698.00 €	Etat-DSIL Plan de relance <i>50% de l'AE 174400€</i>	40%	87 200.00 €
		Conseil départemental – DDTET <i>30% de l'AE 203110€</i>	27%	59 212.00 €
Installation de 2 panneaux Relais Information Service	17 202.00 €	Autofinancement	33%	71 488.00 €
Total	217 900.00 €			217 900.00 €

Adopté à l'unanimité

14. Attribution du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune de Lagarde a déposé une demande de subvention dans le cadre du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants.

Il rappelle qu'un soutien aux petites communes de moins de 200 habitants par un fonds de concours pour les travaux sur les bâtiments et espaces publics (hors voirie) a été mis en place par la délibération n°2019-070 en date du 01^{er} octobre 2019

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la commune de Lagarde répond aux modalités d'octroi de ce fonds de concours et propose l'attribution suivante pour cette commune :

Commune	Objet	Montant fonds de concours
Lagarde	Réfection du clocher de l'église	5 000.00 €

Adopté à l'unanimité

15. Créations de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Président expose les grandes orientations de l'organisation administrative de la Communauté de Communes pour la durée du mandat.

15. a) Création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet

Un Directeur Administratif dirigera le pôle administratif, financier, comptable et des Ressources Humaines.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

15. b) Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet

Un Chargé de Communication aidera le bureau et le conseil à communiquer sur la politique de la Communauté de Communes. Il sera, entre autres, chargé d'établir la charte graphique de la collectivité.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

15. c) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

Un agent précédemment Éducateur des Activités Physiques et Sportives Principal a été déclaré inapte à son poste.

Suite à la réorganisation de la réception des usagers à la Communauté de Communes, un poste d'agent d'accueil est proposé à la création. L'agent inapte accepte d'être reclassé à ce poste.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

16. Adhésion à la convention relative à la mission facultative de conseil en organisation avec le Centre de Gestion de l'Ariège

Le Centre de Gestion de l'Ariège propose une mission de conseil en organisation basée sur :

- Un diagnostic et une optimisation pour l'organisation et le fonctionnement d'un ou d'un ensemble de service,
- Un accompagnement dans le cadre de projet de fusion ou de mutualisation,
- Conduite et accompagnement du changement,
- L'élaboration ou l'optimisation des outils de management et de gestion RH,
- L'accompagnement au management.

Les interventions portent sur :

- L'analyse du besoin,
- La rédaction d'une proposition et la contractualisation de la mission,
- Le recueil de données
 - Structurelles et fonctionnelles (organigramme, etc.)
 - GRH (effectifs, fiches de poste, etc.)
 - Système relationnel (circuit de communication interne, etc.)
- L'analyse et l'élaboration du diagnostic et préconisation de scénarios

- La mise en œuvre des préconisations.

La mise en place de cette mission ainsi que ses tarifs ont été fixés par la délibération n°2019-24 approuvée au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ariège du 30 septembre 2019.

Les tarifs sont les suivants : 400€/ journée soit 200 € la demi-journée après la signature d'une convention et de la validation d'un devis de prestation.

Pour être accompagné dans un audit RIFSEEP, Monsieur le Président propose d'adhérer au dispositif et de l'autoriser à signer une convention avec le Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

17. Informations et questions diverses

Le Président informe l'Assemblée que le réseau des CCI d'Occitanie a souhaité déployer régionalement en association avec la Région et les intercommunalités, une importante opération de soutien au secteur du commerce et du tourisme, au bénéfice des professionnels ayant été les plus impactés par la crise sanitaire.

Cette démarche prendra la forme d'une opération « cash-back » permettant aux consommateurs de bénéficier du reversement sur leur compte en banque de 20% de leurs achats locaux, de nature à susciter d'autres achats auprès des entreprises participantes.

La CCI souhaite connaître la position de la CCPM sur son soutien technique et financier à cette opération, sachant que pour 1 € financé par les collectivités la Région abonde d'1 €.

Après discussion, il a été décidé d'une participation de 10 000 €.

Une convention avec la CCI sera à signer pour fixer les modalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h15

